



ASSOCIATION

SLEEP-IN

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018**

www.sleepin-lausanne.ch

Ce document a été rédigé en utilisant le féminin générique



Sleep-in
association

INTRODUCTION

L'Association Sleep-In est un hébergement d'urgence qui accueille chaque soir des personnes sans-abri. Notre approche éthique défend un accueil inconditionnel et vise à garantir un rapport de confiance mutuel avec les personnes que nous hébergeons.

Notre association se veut horizontale dans le but de renforcer l'engagement de nos membres, les responsabiliser, et éviter les rapports de force que génère une structure verticale. L'égalité et l'inclusivité entre ses membres est fondamentale. En 2018, l'Association Sleep-In est composée de quatorze veilleuses.

Cette année, notre maison a fêté ses 25 ans d'existence que nous avons tenté de vous retracer dans ce rapport d'activité. Entre luttes pour les droits de nos usagers et l'accueil quotidien de celles-ci, la maison jaune de la friche de Malley a connu des moments difficiles et d'autres plus chaleureux.

Tout au long de l'année, quatre grands sujets nous ont accompagnés dans nos réflexions : accès aux soins pour les personnes sans-abri, la « politique du thermomètre », le modèle actuel d'hébergement d'urgence et la gratuité. Nous avons choisi de les partager avec vous dans ces quelques pages.

De part notre travail et la précarité dont nous sommes les témoins, ce rapport d'activité présente un constat dur et alarmant de la situation des personnes sans-abris en région lausannoise.

L'objectif de l'Association Sleep-In est depuis 25 ans celui de rendre visible le problème social de l'indifférence, de la marginalité forcée, du manque de logement et des possibilités d'intégration. Nous espérons pouvoir de continuer à nous engager dans cette lutte pour les années à venir.

STATISTIQUES

NUITÉES
12'784

PERSONNES
DIFFÉRENTES

913

735 hommes
122 femmes
56 enfants

5070
REFUS

En moyenne
14 refus par nuit

20 en Mai
-
4 en Décembre
(période de l'interdiction de la mendicité, qui a causé le départ de beaucoup de personnes + 2 structures supplémentaires)

NUITS
OFFERTES
27%

Payer 5.- chaque nuit n'est pas évident pour tout le monde. Par principe, en connaissant les conditions de vie à la rue, le Sleep-In ne refuse pas une personne si elle n'a pas d'argent.

Nous **souhaitons la gratuité** des hébergements d'urgence

Moyenne annuelle.

Pourtant, la réalité montre que la plupart des personnes que nous accueillons se retrouvent à la rue pour bien plus que 2 semaines par an.

Nous accueillons plusieurs personnes depuis des années,
18 nuits par mois

FREQUENTATION
PAR PERSONNE

14 nuits

981
BONS
de la valeur
de 5.-

Pour payer une nuit. Offerts par d'autres institutions du réseau ou des privés



25 ANS D'HISTOIRE(S)

L'Association Sleep-In (ASI) voit le jour suite à l'occupation d'une maison par un groupe de jeunes militantes ayant pour revendication le Droit au logement pour toutes. Inspirées par la structure homonyme de Bienne et soutenues par Mère Sofia, elles réussirent à amener la Ville de Lausanne à ouvrir une structure d'accueil pendant une phase test de 6 mois durant l'hiver 1992-93. Cela démontrera rapidement le besoin d'un lieu d'accueil de nuit à Lausanne.

Au mois de décembre 1993 l'ASI, mandatée par la Ville de Lausanne, s'est engagée à « offrir un lit pour la nuit, un petit-déjeuner et la possibilité de se laver à toute personne qui ne peut momentanément trouver une autre solution ». Cela, dans la maison au Chemin de l'Usine-à-Gaz 10 et pour la somme de 5.-, prix imposé par les dispositions communales. Le but étant de « dépanner » les personnes traversant une période difficile. Le Sleep-In proposait alors 20 places.

L'ASI garantit depuis ses débuts un accès inconditionnel, sans contrôle d'identité, sans stigmatisation et sans procédure formelle d'accueil. En d'autres termes, il encourage et favorise une souplesse d'utilisation. Le Sleep-In s'insère dans une logique d'accueil dit à « seuil bas », sans critère d'accessibilité.

Le fonctionnement avait pour objectif de se démarquer d'un travail social bureaucratique et normatif. La volonté de l'ASI était de privilégier le Sleep-In comme un lieu de répit, sans forcer les personnes à un suivi social contraignant. Le but étant d'accompagner les personnes vers un retour à l'autonomie, plutôt que de rester dans des rapports d'assistanat.

Le Sleep-In se base depuis 25 ans sur ces valeurs et privilégie aujourd'hui la formation continue de ses travailleuses sociales en valorisant les compétences personnelles de chacune plutôt que leurs diplômes. Cela permet d'avoir une équipe pluridisciplinaire, riche de sa diversité et des expériences de chacune.



25 ANS

Les années passent et le Sleep-In est toujours confronté à une augmentation des personnes sonnant à sa porte. De même, les parcours de marginalisation se diversifient et l'on retrouve au Sleep-In des personnes salariées, des personnes âgées, isolées et des personnes souffrant de troubles psychiques. De plus en plus de femmes et de familles sont également accueillies dans la maison, laquelle s'adapte pour leur offrir un cadre sécurisant. D'autre part, le nombre de personnes refusées à l'entrée ne cesse de croître. L'accès au logement est toujours plus difficile à cause de la saturation immobilière et du manque de logements subventionnés ou à loyer modeste. Durant ces 25 ans, le Sleep-In a tenté de communiquer ces problématiques autant au public qu'aux politiques de la Ville.

En 2003, après 10 années d'existence, l'état de la maison s'étant dégradé, le Conseil communal de la Ville de Lausanne a permis une rénovation totale. Cela améliore la qualité de l'accueil. Ce fut la seule fois en 25 ans que des travaux si importants furent effectués dans la maison. Parallèlement, l'ASI anciennement rattachée au Département Jeunesse et Loisir, passe au Département du Travail et de l'Action sociale et ses travailleuses sont reconnues comme professionnelles du social.

En 2004, le Sleep-In, affichant chaque nuit « complet », décide d'optimiser le système d'inscriptions avec un « tournus » permettant de savoir qui sont les personnes refusées des jours précédents et de les rendre prioritaires les jours suivants.

En 2008, l'entrée en vigueur de nouvelles lois sur les étrangers menace le principe d'accueil inconditionnel du Sleep-In. L'hébergement de personnes sans-papiers devient alors punissable par la loi. La Municipalité tentera l'introduction de mesures de restriction à l'accès aux structures d'hébergement pour ces personnes, dans le but de les orienter vers l'EVAM et son aide d'urgence.

L'ASI s'est alors battue pour prouver qu'elle ne faisait que garantir un hébergement aux personnes précarisées, dans un principe de respect de la dignité humaine. L'engagement de l'ASI a permis de maintenir un accueil inconditionnel et de contourner ces tentatives de restriction.



25 ANS

Plus tard, la Ville de Lausanne demandera que le Centre Social Régional puisse effectuer des réservations pour ses bénéficiaires, alors que ces mêmes personnes étaient déjà prioritaires à l'entrée. Le Sleep-In accepte malgré lui. Il déplore que les hébergements d'urgence deviennent une solution de relogement pour les institutions officielles, sans que celles-ci ne trouvent de solution durable à la pénurie de logement.

En 2012, le Service Social de la Ville de Lausanne met en place la « Centrale d'enregistrement des nuitées », en établissant une répartition des nuits selon des groupes d'appartenance. Le Groupe 1 pour les personnes suisses ou avec permis de séjour, dites « personnes de la région »; le Groupe 2 pour les femmes, les personnes les plus vulnérables et celles qui travaillent; le Groupe 3 regroupant tous les hommes âgés de 18 - 62 ans, ne rentrant dans aucune de ces catégories. La durée de la réservation dépend entre autres du groupe d'attribution, laquelle varie entre 14 et 3 jours d'affilée.

L'Accueil bas-seuil du Sleep-In se sent menacé, l'équipe ne peut plus travailler selon ses principes d'accessibilité, et se voit contrainte de laisser l'attribution de la plupart de ses lits à cette entité. De plus, l'équipe est appelée à travailler la journée à la Centrale. Une double casquette la confrontant à une situation de « double refus » des personnes accueillies: une fois devant sa porte le soir, et une fois le matin quand il n'y a plus de place de réservation.

Ce changement va à l'encontre des valeurs fondamentales du Sleep-In, lequel se voit obligé d'accepter ce nouveau fonctionnement faute de perdre sa subvention. Le droit à l'anonymat n'est plus garanti, ce qui est également en opposition totale avec l'accueil dit à bas-seuil. Finalement l'équipe du Sleep-In ne devra plus aller travailler au Bureau des Réservations, mais le système de groupes et de réservation sera maintenu. Ce grand changement provoque une scission au sein de l'équipe et entraînera, malheureusement, le départ de plusieurs collègues qui n'acceptaient pas de travailler dans ces conditions.



25 ANS

En 2015, au printemps, suite la fermeture de l'Abri PC, c'est le début du « Jardin du Sleep-In ». Sans autre solution et faute de place dans les structures d'accueil d'urgence, les personnes qui ne trouvent pas de place à l'intérieur s'installent autour de la maison car c'est le seul endroit où elles ne se font pas chasser par la Police. Lausanne et Renens donnent un ultimatum à l'association pour évacuer le terrain, mais le Sleep-In n'a pas les moyens pour répondre à cette demande, d'autant plus qu'elle s'oppose aux valeurs et aux principes de l'ASI. Cela conduira pour la première fois à une menace de fermeture du Sleep-In.

En 2016, la situation se répète, les Villes de Renens et de Lausanne n'ayant pas trouvé des solutions d'accueil supplémentaires pendant l'hiver, la responsabilité est renvoyée au Canton. La relation avec les Municipalités reste conflictuelle, les menaces sont toujours présentes, et l'ASI est confrontée à l'inaction des autorités. L'équipe est épuisée, les contrôles de police autour de la maison sont constants, des délais d'évacuation sont sans cesse à l'ordre du jour.

Pour les autorités, ces personnes n'ont rien à faire au Sleep-In, ni dans les autres structures d'accueil d'urgence, et elles demandent à ce qu'elles soient dirigées vers l'Aide d'urgence, en vu d'un éventuel renvoi dans leur pays d'origine ou dans les pays voisins où ces personnes sont légalement établies avec des permis de séjour. Cette vision s'oppose fortement aux valeurs de l'ASI, laquelle défend encore et toujours les droits des personnes à la rue, quel que soit leur statut.

Toujours en 2016, l'ASI décide d'augmenter le nombre de places. La ville accepte, mais à ses conditions : 2 places en plus, mais avec 23 places en réservation (au lieu de 17) et 3 en urgences (au lieu de 7). L'ASI est obligée d'accepter, sous risque de perdre sa subvention.



25 ANS

En janvier 2017, le Sleep-In tente d'ouvrir ses portes en journée le dimanche, moment de la semaine où les accueils de jour sont inexistantes et la ville désertée. Malheureusement, les autorités refusent le petit budget demandé pour ce faire. En plein hiver et au moment de la fermeture des portes à 8 heures du matin, les personnes continueront d'être renvoyées dans la rue, pour une errance glaciale qui durera jusqu'au soir.

Depuis plusieurs années, l'ASI s'inquiète de son futur. La maison jaune étant aujourd'hui la seule rescapée de la grande friche de Malley, cachée entre une déchetterie et une patinoire provisoire, dans un quartier en pleine mutation. Cette fois c'est sûr, en 2021, la maison sera détruite. Pas de proposition de relogement de la Ville de Lausanne et l'avenir pourrait se trouver du côté de Renens.

Aujourd'hui, c'est dans un contexte socio-économique et immobilier désastreux, encouragé par une politique répressive et discriminatoire que les personnes accueillies au Sleep-in continuent d'évoluer dans nos rues, invisibilisées.

Depuis 25 ans, le Sleep-In tente, en lien avec d'autres actrices du réseau de faire remonter les échos de la rue jusqu'aux salles de réunion du Conseil communal, ou jusqu'aux oreilles des décideuses politiques lausannoises et vaudoises. Non sans peine, il est vrai, car il n'est pas simple de se faire régulièrement la porte-parole de problématiques en opposition à un système toujours plus excluant et répressif tout en percevant des subventions de ce même système.

Malgré ce lourd constat, voilà 9125 jours que l'équipe du Sleep-In accueille avec joie et bonne humeur les personnes sonnant à sa porte, et compte bien continuer à le faire pour les années à venir.

COMPTES

	Comptes 2018 CHF	Budget 2018 CHF	Comptes 2017 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	180.00	150.00	180.00
Dons	533.12		450.00
Subventions	773'000.00	773'000.00	773'000.00
Nuitées	44'181.71	47'000.00	46'385.00
Autres produits	758.80	600.00	751.40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	818'653.63	820'750.00	820'766.40
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel			
Charges salariales	-403'595.95	-422'000.00	-408'826.95
Charges sociales	-84'312.10	-82'391.00	-83'030.55
Autres charges de personnel	-21'851.50	-23'000.00	-23'114.50
Total charges de personnel	-511'188.30	-527'391.00	-514'972.00
Autres charges d'exploitation			
Charges de locaux			
Alimentation	-13'309.45	-11'000.00	-11'087.23
Loyer	-129'756.00	-129'756.00	-129'756.00
Blanchisserie	-46'807.79	-49'000.00	-47'845.14
Entretien des locaux	-15'863.40	-20'000.00	-10'392.00
Entretien général	-13'163.23	-8'943.00	-9'346.02
Ménage, hygiène, pharmacie	-2'079.02	-3'000.00	-3'181.87
Total charges de locaux	-220'978.89	-221'699.00	-211'608.26
Assurances-choses			
Assurances biens	-1'149.85	-1'500.00	-1'149.85
Alarme incendie	-8'210.60	-4'000.00	-4'069.45
Total assurances-choses	-9'360.45	-5'500.00	-5'219.30
Charges d'énergie et évacuation déchets			
Énergie, eau, chauffage	-25'770.70	-23'000.00	-25'094.10
Déchets	-10'515.30	-6'000.00	-7'777.55
Total charges énergie et évacuation déchets	-36'286.00	-29'000.00	-32'871.65
Charges d'administration et d'informatique			
	-11'778.20	-11'160.00	-11'030.05
Autres charges			
Dégâts, vol, vandalisme	-0.00	-1'500.00	-1'200.00
Dépannage social	-2'731.30	-3'000.00	-1'659.20
Divers	-2'714.25	-1'500.00	-2'925.90
Total autres charges	-23'071.63	-26'000.00	-24'893.55
Amortissements			
	-5'000.00		
Total autres charges d'exploitation	-306'475.17	-293'359.00	-285'622.61
Charges exceptionnelles			
	-615.85		-313.20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-817'663.47	-820'750.00	-800'594.61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	374.30	0.00	19'858.59



REFLEXIONS

ACCÈS AUX SOINS

Les personnes que nous rencontrons au Sleep-In sont celles qu'on appelle les sans-abri. Elles vivent généralement dans des conditions extrêmement précaires, fréquentent les structures d'hébergements d'urgence où elles se nourrissent moins et moins bien que la population générale. Avec le temps, leurs conditions sanitaires se dégradent et elles sont d'avantage exposées à des problèmes de santé somatique et/ou psychologique. Le logement est, à ce titre, considéré comme un besoin fondamental et est inscrit parmi les besoins vitaux dans la pyramide de Maslow avec la faim, la soif, le maintien de la température corporelle, la respiration, la sexualité et le sommeil. Ainsi, le manque de logement affecte donc la santé de l'individu. Une étude menée en France révèle que l'âge moyen d'une personne sans-abri au moment de son décès est de 49 ans alors qu'il sera de 77 ans dans la population générale. De plus, de part leur situation sociale ou leur statut juridique, certaines personnes sans-abri craignent de se rendre dans les structures de soins. Les coûts de santé ainsi que la crainte d'être dénoncée, par exemple pour une personne sans papiers, pousseront certaines à se rendre à l'Hôpital uniquement en cas d'urgence extrême.

Nous constatons au quotidien que l'accès aux soins est relativement compliqué pour les personnes accueillies dans notre structure. Ajoutons à ce sujet, les personnes considérées comme « humanitaire » par le bureau des réservations. Il s'agit de personnes dont l'état de santé est critique. Elles devraient pouvoir être prise en charge par un dispositif adapté à leur situation d'autant plus qu'elles ne représentent qu'une faible part des personnes accueillies dans les hébergements d'urgence. Au cours de l'année 2018, ce sont seulement 6 personnes « humanitaires » qui ont fréquenté les hébergements d'urgence. Un logement muni d'un accompagnement socio-médical semble nécessaire pour ces bénéficiaires car les structures actuelles se retrouvent démunies face à leur situation.

Nous menons actuellement une réflexion sur l'accès aux soins pour les personnes sans-abri et documenterons cette thématique au cours de l'année 2019.



POLITIQUE DU THERMOMÈTRE

Comme chaque année, au mois d'avril, les structures d'urgence d'hiver ont fermée leurs portes. L'origine de ce qu'on appelle la « politique du thermomètre » remonte au 15 décembre 2001 et à la mort d'une femme dans les toilettes de Saint-François. Le choc provoqué par cette mort avait poussé les autorités de l'époque à ouvrir durant tout l'hiver une nouvelle structure, l'Abri, à la vallée de la jeunesse. Depuis, l'Abri – accompagné désormais par le Répit – ouvre de novembre à avril.

Si des structures supplémentaires sont ouvertes en hiver, cela prouve bien que la capacité n'est pas suffisante le reste de l'année. Pourtant, laisser dormir des personnes dehors d'avril à novembre ne semble pas poser problème. Étant donné qu'il est illégal de dormir dehors dans le canton de Vaud, les personnes refusées par les structures sont contraintes de se cacher et risquent des amendes. Elles se rendent par conséquent invisibles aux yeux de la population, des médias ainsi que des autorités politiques. Et tant qu'il n'y a pas de morts, ce phénomène n'a pas de visibilité. L'ouverture de nouvelles structures uniquement pendant les périodes hivernales vise essentiellement à éviter le scandale médiatique que causerait la mort d'une personne dormant dans la rue, mais ne cherche en rien à résoudre ce problème.

L'Association Sleep-in tient à affirmer qu'elle condamne cette politique du thermomètre. Nous estimons qu'il est erroné de croire que c'est facile de dormir dans la rue en été. Ces dernières années, une personne sans-abri a été retrouvée morte sur un banc public au parc de Milan, une autre s'est faite incendier à Bussigny par un pyromane alors qu'elle tentait de dormir à la gare et finalement le nombre de femmes sans-abri ayant subies des agressions sexuelles serait en augmentation. Bien qu'aucune véritable étude existe sur le sujet, une estimation de 2017 révèle qu'en France une femmes sur trois vivant à la rue, aurait été victime de viol. La réalité suisse est certes différente mais les rues n'y sont pas nécessairement moins dangereuses pour les personnes vulnérables. Ainsi, les risques liés à la rue sont nombreux et nous estimons que c'est cette dernière qui tue et non le froid.



HÉBERGEMENT D'URGENCE

De manière générale, l'hébergement d'urgence lausannois est limité et ne permet pas de maintenir les gens dans un état de santé physique et mental correct. Les travailleuses du terrain témoignent d'une dégradation de l'état de santé des personnes fréquentant ces structures. Par conséquent, il devient encore plus difficile de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail ou dans la société de manière plus générale.

Nous défendons l'idée selon laquelle le modèle actuel d'hébergement d'urgence n'est plus adapté à la population qui la fréquente. Selon les chiffres de 2018, une personne reste en moyenne 14 jours par an au Sleep-In. Si les statistiques montrent une population "de passage", l'équipe peut affirmer que la plupart des personnes accueillies y restent bien plus longtemps. Nous accueillons des personnes à l'année et ce, depuis plusieurs années, sans que leur situation puisse se débloquer.

Les structures d'accueil ne sont plus à considérer comme un simple lieu pour dépanner, elles sont devenues des véritables solutions à moyen et long terme. Dans ce contexte, les horaires de nuit des structures (20h30-8h), l'absence d'un véritable accueil de jour comme la ville de Fribourg le propose ou encore le peu de places disponibles pour déposer ses bagages, sont des éléments qui précarisent d'avantage les personnes sans-abri. Nous estimons qu'un dispositif d'hébergement d'urgence compétent se doit d'apporter la stabilité nécessaire aux personnes accueillies pour qu'elles puissent d'elles-mêmes se sortir de leur situation. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Nous espérons que les prochaines structures attendues sur Lausanne et Renens s'éloigneront des modèles Sleep-In et Marmotte qui datent de 1993 et ne sont plus au goût du jour. Au commencement, il convient de ne plus parler d'« hébergements d'urgence » car les gens y vivent durant une période allant de quelques semaines à plusieurs années. Nous souhaiterions que ces structures soient considérées comme de véritables moyens d'insertion et d'accompagnement et non uniquement comme des lieux de passage.



GRATUITÉ

Depuis de nombreuses années, notre association défend un accès gratuit aux structures d'hébergement d'urgence. Actuellement, une personne contrainte de dormir au Sleep-in, à la Marmotte ou à l'Abri - L'Étape doit payer un montant de 5.-.

Le prix de ces hébergements a été décidé il y a une 20aine d'année par le conseil communal, qui considérait que 5.- représentait pour une personne sans-abri une somme « symbolique ». Pourtant, 5.- par jour cela représente 150 par mois. Et pour des personnes qui n'ont aujourd'hui plus le droit de mendier, qui n'ont parfois pas de permis de travail et qui ne reçoivent souvent aucune aide, cela n'a rien d'une somme « symbolique ».

Par ailleurs, l'objectif de ce montant est d'avoir un effet « pédagogique ». Cette vision éducative, qui insinue que les riches devraient éduquer les pauvres, a toujours été combattue par notre association. De plus, nous ne comprenons pas ce qu'il y a de pédagogique à demander à quelqu'un qui n'a pas de logement de payer 150.- par mois pour dormir. Cela conduit simplement à précariser encore un peu plus sa situation. Comme l'expliquait à l'époque Philippe Meystre, secrétaire général du Département de la sécurité sociale et de l'environnement, la ville de Lausanne serait en mesure d'assumer le coût de la gratuité mais « il ne s'agit pas d'une question d'argent. Il faut simplement définir une position pédagogique claire. »

Mais pourquoi définir une position pédagogique ? Pourquoi partir du postulat qu'il faille « éduquer » des personnes parce qu'elles n'ont pas d'argent ? Nous estimons qu'il est grand temps de sortir de cette vision méprisante et infantilisante et d'accepter que les structures d'hébergement d'urgence n'ont pas un rôle éducatif.



MERCI

A toutes les membres de l'Association qui font que cette équipe a continué à rayonner et à faire avancer plusieurs choses malgré des temps plutôt sombres.

A celles qui nous ont quitté cette année et qui nous manquent.

A la Boulangerie Perez de Renens et à la station Shell de Malley qui nous donnent leurs invendus chaque semaine. À Table Suisse pour nous apporter chaque semaine plein de bonnes choses.

A Eric, Bruno et Emrah qui participent à rendre notre maison plus accueillante !

A toutes les personnes qui nous ont fait part de leur générosité, en offrant des bons pour les nuitées, du matériel, de la nourriture, du soutien.

Finalement, MERCI à toutes les autres qui ont contribué à faire vivre le Sleep-In ces 25 dernières années.

NEWSLETTER

Recevez chaque mois des nouvelles de la vie au Sleep-In.
Pour cela il vous suffit de vous inscrire sur le lien suivant :

<https://sleepin-lausanne.ch/newsletter/>

